



Votre interlocuteur :

Marie DUBOS

Pour nous écrire :

BP 50309 AEROPOLE PYRENEES
1004 RUE DE LA VALLEE D OSSAU
64121 SERRES CASTET

Tél. 05 81 31 85 00

Tlc. 05 59 62 01 91

INDIVISION CAZAUX
6 RUE DES COQUELICOTS
31530 LEVIGNAC

N/Réf. 0050627241

SERRES CASTET, le 7 juillet 2020

Objet : CONTROLE DE CONFORMITE DU RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF 28 RUE
MARCHAL FAUCH 65500 VIC -EN-BIGORRE

Monsieur,

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le compte rendu du contrôle de conformité assainissement du bien cité en objet .

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement.

Le service clientèle .

SAUR

Date du contrôle : 11/05/2020

N° Permis de construire :

Intervenant :

N° d'arrêté d'autorisation de raccordement :

Désignation du/des bâtiments :

Adresse : 28 Maréchal Foch
 Commune : VIC-EN-BIGORRE
 Référence compteur :
 Date de construction :
 Référence cadastrale :
 GPS : -1 -1

Désignation du propriétaire :

Nom / prénom : indivision Cazaux
 Référence client :
 Adresse : 6 rue des Cquelicots
 Commune : 31530 LEVIGNAC
 Téléphone : 0684706617
 Mail : rosette.cazaux@orange.fr

Désignation de l'organisme de contrôle :

Nom de l'entreprise : SAUR , 1004 Avenue de la Vallée d'Ossau, Aéroport Pyrénées - BP 50309, 64121 SERRES-CASTET
 Téléphone : 05 59 72 77 02

Type de contrôle :

Type : Vente immobiliere
 Visite : 1er controle

Conclusion sur le raccordement :

- CONFORME NON CONFORME
- Immeuble non raccordé au réseau d'assainissement
 - Evacuation d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées
 - Défaut d'étanchéité des installations privées
 - Une partie des installations n'est pas raccordée au réseau d'assainissement
 - Evacuation d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales
 - Raccordement non conforme sur le tabouret de branchement
 - Fosse septique / toutes eaux en service et raccordée au réseau d'assainissement
 - Autres

Observations :

Documents remis lors de la visite : Plans de masse Schémas
 Personne(s) présente(s) lors de la visite : Propriétaire Locataire : Agence : ABAFIM
 Autres :

Méthode utilisée : Test à l'eau Test au colorant Test à la fumée Autres

Type de réseau : Separatif

Caractéristiques de l'habitation :

• Type de bâtiment : Local commercial immeuble
 • Occupation du bâtiment : Residence secondaire
 • Index compteur : 2338 m³
 • Présence de documents permettant de déterminer l'implantation et les caractéristiques du système ? Non
 Si oui, lesquels ?
 • Habitation alimentée en eau lors de la visite : Oui • Présence d'un poste de refoulement : Non
 • Présence d'un captage d'eau sur la parcelle : Non • Existence d'installations spécifiques : Non
 • Présence d'un clapet anti-retour : Non Si oui, lesquelles?

Photos des installations :



Conclusion de la visite :

Raccordement conforme

Raccordement non conforme

Description des anomalies :

Remarques :

- Le client ou son représentant certifie qu'il a donné accès à tous les points d'eau à SAUR et que la liste des points d'eau ci-dessus est exhaustive.
- Ce rapport est valable sous réserve qu'aucun ouvrage de décantation, de type fosse ou bac à graisse ou filtre, non signalé ou enterré ne demeure raccordé au réseau public d'assainissement collectif et qu'aucune gouttière ou installation de pompage d'eaux pluviales ou de nappe, non signalée ou enterrée ne demeure raccordée au réseau d'eaux usées public d'assainissement collectif.
- Le bon fonctionnement du branchement n'est, quels que soient les résultats du contrôle, pas garanti en cas d'utilisation anormale des installations (en particulier introduction d'objets ou de substances risquant de provoquer une obturation totale ou partielle) ou de vice caché. Le contrôle ne porte pas, par ailleurs, sur la conformité des installations privées (étanchéité, siphon, contre pente ...). La responsabilité de la SAUR en matière d'assainissement ne peut se trouver engagée à la suite de dysfonctionnements survenant pour des causes imprévisibles après la transaction immobilière.
- Ce présent rapport ne sera pas opposable si des infractions venaient à être décelées ultérieurement à l'occasion des contrôles réalisés. Le propriétaire s'exposerait alors à la mise en action des voies de droit prévues par la réglementation.
- Ce document certifie l'état de l'installation lors de la visite. La durée de validité du présent contrôle est limitée à trois ans.
- Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des anomalies cochées ci-dessus et de réaliser les modifications nécessaires pour mettre en conformité vos installations dans les plus brefs délais à compter de la date du contrôle.
- Le client certifie avoir pris connaissance des rappels réglementaires et des informations évoquées précédemment. Il certifie sur l'honneur que l'installation :

Ne dispose pas d'assainissement individuel

Dispose d'un assainissement individuel

Fait à : BISCARROSSE

Le : 11/05/2020

Signature Demandeur :



Signature Contrôleur :



CERTIFICAT DE CONTROLE

Branchement au réseau public d'assainissement



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]